

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00019

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 2 juillet 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une occupation au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés de 76,72 mètres carrés (825,78 pieds carrés), soit une différence de 16,62 mètres carrés (178,90 pieds carrés) à l'occupation au sol maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires isolés autorisé.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.7, l'occupation maximale au sol de l'ensemble des bâtiments accessoires isolées des terrains ayant une superficie inférieure à 4 000 m² (43 055,64 pi²) est de 4%, soit de 60,10 m² (646,87 pi²) pour la propriété visée.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 801, sise au 21, impasse de la Pinède, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 14 juin 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix